



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe****\*17010576\***

TRIBUNAL DE COMMERCE

03 JAN 2017

DU BRABANT WALLON  
GreffeN° d'entreprise : **0668.555.276****Dénomination**(en entier) : **GARNI.METAL**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Wavre (1301 Bierges), 24, rue de la Wastinne****Objet de l'acte : Modification des statuts**

D'un acte reçu par Maître Olivier JAMAR, notaire à Chaumont-Gistoux, soussigné, le vingt-trois décembre 2016, transmis au greffe du tribunal de commerce avant enregistrement en vue du dépôt.

Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GARNI.METAL", ayant son siège social établi à Wavre (1301 Bierges), 24, rue de la Wastinne, tenue le 23 décembre 2016, a pris les résolutions suivantes:

Modification de la dénomination sociale :

Première résolution :

A l'unanimité, l'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale en « GARNIMETAL » avec effet à dater du 1/01/2017.

Modification des statuts

Deuxième résolution :

L'assemblée a décidé d'apporter aux statuts les modifications ci-après, afin de tenir compte exclusivement des résolutions qui précèdent :

Article 1, alinéa 2 :

Est remplacé par le texte suivant:

« Elle est dénommée « GARNIMETAL ».

« Lors de la constitution de la société ladite société était dénommée « GARNI.METAL ». Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires s'étant tenue par devant Maître Olivier Jamar, notaire soussigné, en date du 23 décembre 2016, après la constitution de la société, les actionnaires ont décidé qu'à dater du 1/01/2017 la société serait dorénavant dénommée « GARNIMETAL ».

Pouvoirs

Troisième résolution.

L'assemblée a conféré tout pouvoir au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Déposées en même temps: une expédition de l'acte modificatif avec liste de présence et coordination des statuts à la date du 23 décembre 2016.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).